



SITE DES SALINES DE MONTJOLY

Commune de Rémire-Montjoly, Guyane

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2026(1) (janv – sept)

Gestion soutenue par :



1. PRÉSENTATION DU SITE

Les Salines de Montjoly, propriété du Conservatoire du Littoral, sont gérées depuis juin 2012 par l'association Kwata. L'association Kwata et le Conservatoire du Littoral en partenariat avec la Commune de Rémire-Montjoly avaient travaillé ensemble à la rédaction, puis la mise en œuvre du plan de gestion initialement sur la période 2013-2017. Sans que la nécessité d'une révision du plan de gestion ne soit actée par le propriétaire, la poursuite des grands axes de ce premier plan de gestion est maintenue par l'équipe gestionnaire.

Ces grands axes sont :

- **1. l'accueil du public**, avec des actions relatives à l'entretien et la restauration, les aménagements le cas échéant, l'accueil et la sensibilisation, et la surveillance
- **2. la gestion écologique**, avec 2 grandes orientations : amélioration de la qualité des eaux et maintien de la biodiversité.
- **3. la gestion foncière et réglementation** : protection foncière ; intégration dans les documents stratégiques ; veille réglementaire
- **4. Le fonctionnement**, avec la tenue de comités techniques et de comités de gestion

Les Salines se trouvent au cœur du tissu urbain de la ville de Rémire-Montjoly. La plus grande partie des terrains du bassin versant a été urbanisée au cours des cinquante dernières années, principalement par des habitats pavillonnaires et résidentiels. Aujourd'hui, le foncier du Conservatoire du littoral préserve un peu plus de 19 hectares situés sur le pourtour de la lagune. Un sentier a été aménagé sur le site, permettant aux promeneurs de longer la plage, d'observer la faune présente et de profiter de la paisibilité des lieux sous un carbet au-dessus du marais, et de traverser la mangrove par un parcours sur pilotis. Pour faciliter la gestion du site des Salines, en juillet 2012, le Conservatoire s'est vu affecter le Domaine Public Lacustre (DPL), soit près de 39 hectares de la partie lacustre des Salines.

La partie Est du site (parcelles en blanc page suivante), du fait de l'érosion, a progressivement totalement disparue (nouveau trait de côte en rouge sur la photographie d'octobre 2025), avec des conséquences foncières : plus aucun foncier du Conservatoire ne persiste en 2026, réduisant le site de 6 hectares.



2. FICHE D'IDENTITE DU SITE

Localisation	Commune de Rémire-Montjoly	
Superficie	59 hectares / 53 ha depuis le trait de côte actualisé	
Pressions	- Urbanisation périphérique : imperméabilisations, pollutions - Isolement géographique : perte des continuités écologiques - Prélèvements : faune essentiellement (iguanes) - Feux - Empiètements fonciers - Mauvaise gestion de l'eau (qualité, flux) - Fréquentation - Espèces envahissantes (nouvelle pression en 2026)	
Convention de gestion	Date de début / durée	Gestionnaire(s)
	01 juin 2012 Reconduction tacite en 2018 et 2024	Association Kwata
Objectifs à long terme (axes du plan de gestion reconduit et mises en oeuvre)	- 1. Accueil du public (i) entretien : gestionnaire, commune, Conservatoire continue (ii) aménagement : Conservatoire, selon opportunités et besoins (iii) accueil et sensibilisation : gestionnaire, continue (iv) surveillance : gestionnaire, continue - 2. Gestion écologique : (i) amélioration de la qualité des eaux : gestionnaire et partenaires, continue (ii) maintien de la biodiversité : gestionnaire, continue - 3. Gestion foncière et réglementation : (i) protection foncière : gestionnaire (police), continue (ii) intégration documentaire : gestionnaire & Conservatoire, veille continue (iii) réglementation : fait - 4. Fonctionnement : (i) comité de suivi : abandonné. (ii) comités techniques : selon besoins, réunions thématiques (gestion eaux, sentier du littoral) (iii) comités de gestion : annuel	

3. PRESENTATION DU GESTIONNAIRE ET DE SES MISSIONS

Convention

La convention de gestion liant le Conservatoire du littoral et l'association Kwata a été signée le 1^{er} juin 2012. Elle avait été reconduite tacitement en 2018, puis renouvelée en 2024 pour 6 ans. La convention stipule que les missions du gestionnaire sont : (i) la mise en œuvre et l'évaluation du plan de gestion simplifié, (ii) le suivi scientifique du patrimoine naturel, (iii) le gardiennage et la surveillance du site, (iv) l'animation et la sensibilisation du public, (v) la communication et l'organisation d'événementiels sur le site.

Equipe gestionnaire

L'association Kwata est gestionnaire de 3 sites du Conservatoire du littoral, pour un total de 1115 hectares. L'organisation de l'équipe est transverse, avec du temps dédié de chaque personne à chaque site. En 2024, un renforcement de l'équipe avait pu être consolidé, avec l'obtention des Fonds Verts. L'équipe en charge de la gestion du site était composée en 2025 et 2026 de :

- *Thibault Lebrun & Deyan Heloin*, gardes techniciens (affectés aux 3 sites en gestion)
- *Solène Alary*, responsable éducation à l'environnement
- *Elouwana Frédéric* (depuis septembre 2025), alternante BTS Tourisme de Mana
- *Benoit de Thoisy* : Conservateur, garde du Littoral et garde particulier assermenté.
- *Angélique Faure* : responsable administrative et comptable



4. GESTION DU SITE

I - Évènements marquants de l'année 2026

	Type	Date	Positif/négatif	Commentaire
Facteurs naturels (Météorologie, feu, érosion, etc.)	- Changements globaux (faibles pluies, fortes chaleurs, impactant les habitats - Feux	continue	-	Intégration de ces aléas dans la gestion de moyen et long terme du site (aménagement, réglementation)
Pressions	- détection du lotus sacré - Fréquentation	Week end, vacances	--	Sensibilisation constante
Autres facteurs	- Perceptions des usagers - Perception des parties prenantes		+/-	- Fortes attentes sur la préservation et la valorisation
Infrastructure et signalétique	- vieillissement passerelles - signalétiques à reprendre		-	- coûts d'entretien lourd - scénographie à refaire
Tendance générale d'évolution	- Dégradation des zones surfréquentées - Fermeture progressive des zones d'eau libre - Pressions riverains / politiques / règlementaires sur la gestion de la zone lacustre - 1 lagune bientôt totalement envahie par le lotus sacré	- Week end, vacances - favorisée par changements globaux et pressions anthropiques	-	- aménagements nécessaires - réfection parking nécessaire - meilleure gestion de l'eau - calages règlementaires nécessaires - choix stratégique et opérationnel à prendre
Autre	- Poursuite du dialogue entre parties prenantes sur les modalités d'intervention sur la zone humide (aspects réglementaires, techniques, de coordination et de communication) - Travaux de la passerelle mangrove (réfection d'ampleur) - Modification de l'entrée de site : déplacement de la barrière et libération de l'ancien parking - Modification de l'arrêté municipal (interdisant les chiens, pour cohérence avec la plage) - Mise en place des actions contre le braconnage des iguanes			

II - Suivis & gestion courante

Suivis naturalistes

Suivis (espèce ou taxon ciblé + méthodes)	Informations (durée, période, nombre de personnes mobilisées)	Secteur concerné
Données opportunistes collectées lors de patrouilles et (centralisées dans les bases participatives Faune Guyane et iNaturalist)	- Continue	Ensemble du site
Suivi de la population de lotus sacré	Une station de lotus sacré, <i>Nelumbo nucifera</i> , classée comme espèce exotique envahissante, a été introduite il y a quelques années en bordure directe d'une des lagunes des Salines de Montjoly. Détectée tardivement, cette lagune n'étant accessible que par des fonds de propriété privées. En quelques années, cette espèce a colonisé plus d'un demi-hectare. Des survols drone à un mois d'intervalle ont permis de montrer une expansion et une densification de la population, laissant penser un comblement de la lagune en quelques années.	Lagune en zone amont du site
Alerte sur <i>Hydrilla verticillata</i>	Présente à proximité immédiate, enlevée, pas de reprise constatée après 5 mois	Lagune en zone amont du site
- Inventaires moustiques	Dans le cadre d'une thèse de l'Université de la Guyane / Institut Pasteur de la Guyane	- Mangrove
- Inventaires botaniques, herpétologiques et ichtyologiques	dossier de dérogation « loi sur l'eau » de la CACL pour régulariser l'ouverture de l'exutoire	- Zones humides
Découverte de la fougère <i>Marsilea polycarpa</i> (espèce ZNIEFF et protégée)	Possiblement introduite par un collectionneur	Lagune amont



Entretien général et courant du site

Opération	Informations (Surface, nombre de passages, période)	Secteur concerné
Entretien passerelles	Chantier prévu fin 2026 Vieillessement général, coûts importants	
Engagement de la commune à retirer le poteau électrique en entrée de site	non fait (depuis 2023)	
Entretien du sentier fait par l'association gestionnaire, dans l'attente de la reprise par la commune	- Sensibilisation des équipes à la fragilité de certains secteurs : non travaillée du fait de changement de prestataire - Stratégie de "non-évacuation des déchets verts" lors des nettoyage mise à mal par les feux : non travaillée du fait de changement de prestataire	Intégralité du sentier



Gestion des milieux

Opération	Informations (Surface, nombre de passages, durée, période)	Secteur concerné
Fermeture des zones d'eau libre	continue	Toutes zones en eaux
Gestion de l'eau (1) opérationnalité	2 janvier, 25 janvier, 11 mars	Zone lacustre
Gestion de l'eau : (2) Conformité des interventions	Réunions techniques de mise en conformité des interventions	Zone lacustre

IV- VIE DU SITE

Surveillance et Police

Opération (Surveillance / intervention, Infraction, verbalisation)	Informations (nombre de passages, durée, période)	Secteur concerné
Surveillance	Moyenne de 19h / mois, pour 13h / mois en 2025 et 6 en 2024.	Ensemble du site
Interventions "spéciale chasse"	- Patrouilles dédiées, à la suite de signalements - Pose d'appareils photos connectés	Ensemble du site
Interventions "feu de végétation"	A partir du mois d'août	Zones herbacées



Sensibilisation & communication

Opération (Interventions, Sorties...)	Informations (nombre d'interventions, nombre de participants, durée, période)	Localisation
Aire Marine Educative mise en place en janvier 2025, reconduite pour l'année scolaire 2025-2026	3 classes impliquées. Mise en œuvre des actions sur lesquelles les élèves ont travaillé tout au long de l'année : réalisation d'un spot vidéo de sensibilisation aux déchets, création du logo de l'AME pour renforcer l'identité du projet, pose de pièges photos pour mieux connaître la faune des Salines et plus spécifiquement les cabiais.	Sentier
2 animations sur sitte	jeu de piste et ballade contée, 30 participants pour chacune	Sentier
Sorties et animations (scolaires périscolaires, associations)	Hopital de jour (15 participants), Cultimathèque (100 enfants sur 3 sorties)	Sentier
Tournage RTBF	Emission "le jardin extraordinaire"	Tout



V. BILAN FINANCIER

Personnel affecté association Kwata :

2026 :

2 gardes techniciens (partiellement affectés)

2 chargées de mission éducation à l'environnement (partiellement affectée)

1 responsable administrative et financière (partiellement affectée)

1 conservateur / police (partiellement affecté).

Bilan financier (au 30 septembre 2026)

	Heures (moy/mois)	Heures 2025 (moy/mois)
Heures mensuelles gardes techniciens *	57,5	49
Heures chargé éducation environnement	23	16,25
Heures conservateur	3,5	4,8
Heures soutien administratif	7,8	11,25

* surveillance, inventaires, entretien

Ressources

Fonds Verts	80%
Mesure Compensatoire : CACL / Transport collectif en site propre	20%



Le Conservatoire du littoral est un établissement public national chargé d'acquérir des espaces naturels dans les communes littorales pour en conforter la vocation naturelle. La gestion de ses sites, est ensuite confiée à une collectivité ou association. Ces acquisitions permettent de protéger les espaces naturels de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols et de restaurer les habitats dégradés, tout en valorisant l'ouverture des sites au public.

A ce titre, le Conservatoire du littoral assure la protection foncière du domaine public maritime. En Guyane, sa protection active des espaces naturels littoraux lui permet de protéger plus de 51 000 ha au total, sur 20 sites s'étendant de l'Ouest à l'Est, dont les plus emblématiques sont ; la Crique et les Pripris de Yiyi (26 374 ha), l'Habitation Vidal / Tigamy (1200 ha), les Salines de Montjoly (65 ha), la Savane des Pères (620 ha), la Réserve Trésor (2464 ha), les Ilets de Rémire (93 ha), le Bagne des Annamites (260 ha) ou encore la Savane Sarcelle (2795 ha).

CONTACT

Conservatoire du littoral
Antenne de Guyane
5 rue du Fort Cépérou, 97300 Cayenne
guyane@conservatoire-du-littoral.fr

